



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 1 240 856 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**18.09.2002 Bulletin 2002/38**

(51) Int Cl.7: **A47F 5/08**

(21) Numéro de dépôt: **02290311.6**

(22) Date de dépôt: **07.02.2002**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(71) Demandeur: **Europfil S.A.**  
**14102 Lisieux Cedex (FR)**

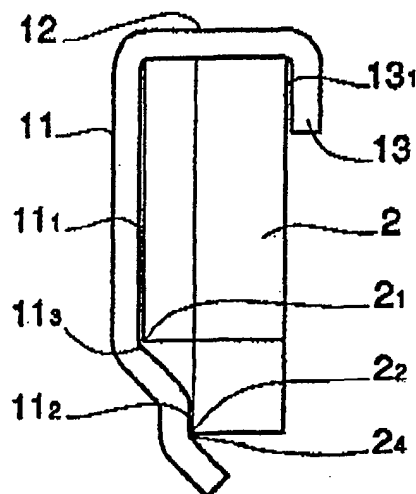
(72) Inventeur: **Nicaize, Dominique**  
**- (FR)**

(30) Priorité: **20.02.2001 FR 0102242**

(54) **Organe de suspension notamment pour présentoir de magasin**

(57) L'invention concerne un organe de suspension, notamment pour présentoir de magasin du type constitué d'une patte dont l'une des extrémités est conformée pour définir avec le corps de la patte proprement dit, une aile d'accrochage ayant sensiblement la forme d'un U.

L'organe de fixation est caractérisé en ce que le corps de la patte présente au voisinage de l'extrémité opposée à l'aile d'accrochage (12), au moins deux zones d'appui (11<sub>1</sub>, 11<sub>2</sub>) décalées l'une par rapport à l'autre et orientées vers l'intérieur de ladite patte (1).



**FIG. 2**

**EP 1 240 856 A1**

## Description

**[0001]** L'invention concerne un organe de suspension, en forme de patte d'accrochage, destiné à venir s'agripper sur les tringles ou barres des présentoirs de PLV (publicité sur le lieu de vente), par exemple les gondoles de magasins ou de grandes surfaces, ces pattes comportant sur leur dos des moyens supports soudés, collés ou rivetés sur lesquels sont enfichés les blisters contenant les produits manufacturés à exposer à la vente.

**[0002]** Les présentoirs généralement utilisés en magasin, comportent en effet des barres de charge ayant pour vocation de recevoir, par simple accrochage, des organes de suspension sur lesquels sont enfilés les conditionnements permettant d'exposer les produits à la vente.

**[0003]** Ces conditionnements se présentent le plus souvent sous la forme d'un étui fermé, en forme d'enveloppe, dont au moins l'une des faces est transparente pour permettre de visualiser le produit, le haut de cette enveloppe comportant une ouverture de suspension permettant ainsi au conditionnement d'être enfilé sur une ou plusieurs broches dont est pourvu le dos de la patte de fixation, accrochée sur la barre de charge.

**[0004]** Ces conditionnements, usuellement dénommés « blisters », constituent le concept marketing le plus utilisé en magasin.

**[0005]** L'un des inconvénients majeurs de ces présentoirs réside dans le fait que les barres de charge qui, le plus souvent, se présentent sous la forme de profilés de section polygonale, par exemple quadrangulaire, n'ont pas toujours les mêmes dimensions, de sorte qu'il est nécessaire de disposer d'un éventail de pattes d'accrochage de formats différents, pour pouvoir s'adapter à ces différentes sections de barres de soutien.

**[0006]** La multiplication de ces pattes d'accrochage entraîne un coût non négligeable, tant en outillage qu'en immobilisation ;

**[0007]** L'invention a donc pour but de réduire sensiblement ces coûts en donnant à l'organe de suspension une nouvelle structure permettant une fixation multiple, sur des supports de sections différentes, avec la même patte d'accrochage.

**[0008]** Selon l'invention, l'organe de suspension est constitué d'une patte dont l'une des extrémités est pliée orthogonalement pour définir avec le corps de la patte proprement dit, une aile d'accrochage sensiblement en forme d'U, cet organe de suspension étant caractérisé en ce que le corps de la patte présente, au voisinage de l'extrémité opposée à l'aile d'accrochage, au moins deux zones d'appui décalées en direction de l'intérieur de ladite patte.

**[0009]** Suivant un mode de réalisation préférentiel, l'extrémité de la patte opposée à l'aile d'accrochage est pliée successivement dans des sens opposés pour définir au moins deux zones décalées, d'une part par rapport au plan du corps de ladite patte, d'autre part par

rapport au fond de l'aile d'accrochage.

**[0010]** Selon une caractéristique de l'invention, les zones d'appui sont définies par le pliage, en sens alternés, de l'extrémité libre de la patte, opposée à l'aile d'accrochage, l'angle de pliage étant compris entre 90 et 160 degrés.

**[0011]** D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description ci-après et des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique d'un présentoir sur lequel apparaissent les barres de charge destinées à l'accrochage des organes de suspension,
- la figure 2 est une vue en coupe transversale de l'organe de suspension accroché sur deux sections de barres différentes,
- la figure 3 est une vue en section transversale de l'organe de suspension selon un autre mode de réalisation,
- la figure 4 est une vue en section transversale de l'organe de suspension, selon un troisième mode de réalisation.

**[0012]** Comme représenté en figure 1, l'organe de suspension 1 est destiné à venir s'accrocher sur la barre de charge 2 prévue à cet effet sur le présentoir 3.

**[0013]** Ce présentoir qui peut être du type gondole, comporte en effet une ou plusieurs séries de barres de charge 2 légèrement espacées du fond du meuble 4 pour définir un interstice 5 permettant le passage de l'organe de suspension 1.

**[0014]** Cet organe de suspension 1 est réalisé sous la forme d'une patte constituée, comme illustrée en figure 2, de deux ailes d'inégale longueur, l'aile 11 constituant le corps proprement dit de la patte, l'aile 12 formant une aile d'accrochage destinée à venir s'agripper, par simple appui, sur la barre de charge 2.

**[0015]** La patte d'accrochage peut être réalisée par conformation d'une bande de métal découpée et façonnée pour définir les deux ailes 11 et 12, l'aile d'accrochage 12 étant obtenue par le pliage successif à angle droit de l'une des extrémités de la bande de métal pour obtenir une section sensiblement en U, le retour 13 étant parallèle à l'aile principale 11. Ce retour sert de retenue, pour éviter le basculement de la patte, par appui sur la barre de charge 2 dans la zone de contact 13<sub>1</sub>.

**[0016]** L'extrémité libre de l'aile principale 11 de la patte est par ailleurs conformée, selon l'invention, pour définir deux zones d'appui, 11<sub>1</sub>, 11<sub>2</sub> décalées en hauteur et en direction vers l'intérieur de la patte.

**[0017]** Ces zones d'appui sont obtenues par un pliage de sens opposés de l'extrémité de la bande de métal formant l'aile 11, l'angle de pliage étant de 90 à 160 degrés, de préférence 135 degrés, comme visible en figure 3.

**[0018]** Cet angle est calculé de façon à ce que l'arête 2<sub>1</sub> de la barre de charge vienne reposer dans le creux de la pliure correspondante 11<sub>3</sub> de la patte.

[0019] Ainsi, la patte, selon l'invention, peut recevoir des barres de sections différentes, par exemple soit une barre 30 X 15 prenant toute la largeur de l'aile 12 et venant en appui d'une part sur le retour 13 de l'aile d'accrochage 12 et d'autre part dans le creux de la pliure 11<sub>3</sub>, soit une autre barre 40 X 10 n'exploitant qu'une partie de la largeur d'aile d'accrochage 12 et venant par son arête 22, se loger dans la pliure 11<sub>4</sub> de la patte.

[0020] Que la patte soit accrochée sur l'une ou l'autre de ces deux barres de grande largeur et de petite hauteur ou de petite largeur et de grande hauteur, son maintien est assuré un effet anti-rotation de la patte qui vient en appui sur deux points diagonalement opposés de la barre de charge, par exemple, pour ce qui est de la barre de petite largeur et grande hauteur, les appuis se font au niveau de la zone de contact 13<sub>1</sub> du retour 13 et par la butée de l'arête 2<sub>2</sub> dans le creux de la pliure 2<sub>4</sub> de l'aile 11.

[0021] S'agissant de la barre de charge de grande largeur et de petite hauteur, l'effet anti-rotation est également obtenu par le contact de cette barre au niveau de la zone 13<sub>1</sub> du retour 13 et par la butée de l'arête 2<sub>1</sub> dans le creux de la pliure 11<sub>3</sub> de l'aile 11.

[0022] Cet effet d'accrochage est renforcé par le fait que le dos de la patte d'accrochage est pourvu de broches ou tiges sur lesquelles sont fixés les produits exposés à la vente, ce qui a pour effet de lester les pattes et d'accentuer encore le contact du retour 13 de l'aile d'accrochage 12 sur la barre de charge correspondante.

[0023] Comme visible en figure 3, la patte d'accrochage comporte en effet une ou plusieurs tiges ou broches destinées à recevoir les conditionnements dits « blisters », ces tiges ou broches 6 pouvant être fixés sur le dos de la patte d'accrochage par soudure, collage ou rivetage, le mode de fixation choisi dépendant, pour l'essentiel, de la nature du matériau qui constitue la patte proprement dite. S'il s'agit d'une patte métallique, on optera de préférence pour la soudure ou le rivetage alors que s'il s'agit d'une patte en matière plastique rigide, on pourra opter pour la soudure ou le thermocollage par exemple.

[0024] En effet, les pattes d'accrochage, selon l'invention, peuvent, également, être réalisées sous la forme de profilés en matière plastique rigide, extrudés et tronçonnés à longueur.

[0025] Dans l'exemple illustré en figure 3, les broches sont réalisées sous la forme d'une fourchette fixée par soudure sur deux bossages 11<sub>5</sub> faisant saillie sur le dos de la patte d'accrochage.

[0026] Selon un autre mode de réalisation tel qu'illustré en figure 4, la patte peut également comporter une ouverture circulaire ou polygonale 11<sub>6</sub> obtenue par soyage dans la perspective de recevoir une broche soudée ou collée.

[0027] Ces broches, tringles ou tubes sont destinés à constituer des moyens supports pour l'accrochage par simple enfilage des blisters perforés sur ces moyens supports.

[0028] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation ci-dessus décrits car l'on pourrait encore augmenter les capacités d'adaptation de la patte d'accrochage en multipliant les zones d'appui de l'extrémité libre de l'aile principale 11 de ladite patte en réalisant, par exemple, l'aile d'accrochage 12 en deux parties, déplaçable l'une par rapport à l'autre afin de pouvoir être ajustée en toutes positions relatives correspondant aux différentes pliures de l'aile 11 de la patte.

[0029] La fixation des deux parties constitutives de l'aile 12 peut se faire par le jeu d'une simple vis venant se loger dans des orifices correspondants aménagés dans les parties de l'aile 12 à des intervalles prédéterminés.

[0030] L'avantage essentiel de l'invention réside donc dans le caractère mixte de la patte d'accrochage qui peut, grâce à sa conformation originale, s'adapter à des barres de charge de sections différentes, en l'espèce à deux barres, de section rectangulaire, utilisant tout ou partie du volume défini par le profilé constituant cette patte.

## Revendications

1. Organe de suspension, notamment pour présentoir de magasin, du type constitué d'une patte (1) dont l'une des extrémités est conformée pour définir avec le corps de la patte une aile d'accrochage (12) ayant sensiblement la forme d'un U, **caractérisé en ce que** le corps (11) de la patte présente au voisinage de son extrémité, opposée à l'aile d'accrochage, au moins deux zones d'appui (11<sub>1</sub> et 11<sub>2</sub>), décalées et orientées en direction de l'intérieur de ladite patte.
2. Organe de suspension selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** l'extrémité de la patte opposée à l'aile d'accrochage est pliée successivement en sens opposés pour définir au moins deux zones d'appuis (11<sub>1</sub> et 11<sub>2</sub>) décalées d'une part par rapport au plan de l'aile principale (11) de ladite patte (1), d'autre part par rapport au fond en forme de U de l'aile d'accrochage (12).
3. Organe de suspension selon les revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que** les zones d'appui (11<sub>1</sub> et 11<sub>2</sub>) sont définies par des pliures (11<sub>3</sub>, 11<sub>4</sub>), de sens alternés de l'extrémité libre de l'aile (11) de la patte, l'angle de pliage étant compris entre 90 et 160 degrés.
4. Organe de suspension selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** l'angle de pliage de l'extrémité libre (11) de la patte, est de préférence de 135 degrés.
5. Organe de suspension selon l'une quelconque des

revendications de 1 à 4 **caractérisé en ce qu'il** est susceptible d'être accroché sur des barres de charges (2) de sections différentes correspondant aux zones d'appui (11<sub>1</sub>, 11<sub>2</sub>) de la patte d'accrochage et à la largeur de l'aile (12) en forme de U.

5

6. Organe de suspension selon l'une quelconque des revendications de 1 à 5 **caractérisé en ce que** l'aile d'accrochage (12) est extensible et ajustable en longueur.

10

7. Organe de suspension selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** l'aide d'accrochage (12) est formée de deux parties, coulissante l'une par rapport à l'autre, et pouvant être fixées en toutes positions relatives.

15

8. Organe de suspension selon l'une quelconque des revendications de 1 à 7 **caractérisé en ce que** le corps de la patte est pourvu de bossages dirigés vers l'extérieur pour la fixation de moyens supports (6).

20

9. Organe de suspension selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** les moyens supports sont formés de broches, fils, tiges ou tubes.

25

10. Organe de suspension selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** les moyens supports sont fixés sur le dos de la patte d'accrochage (1) par soudure, collage ou rivetage.

30

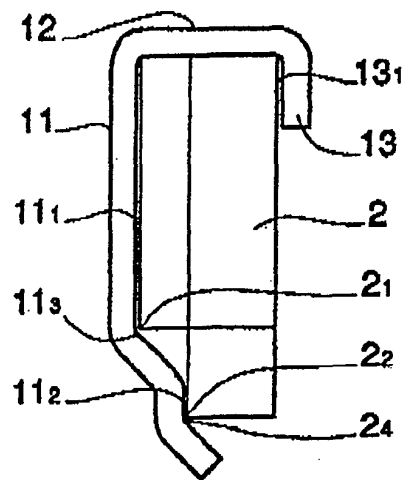
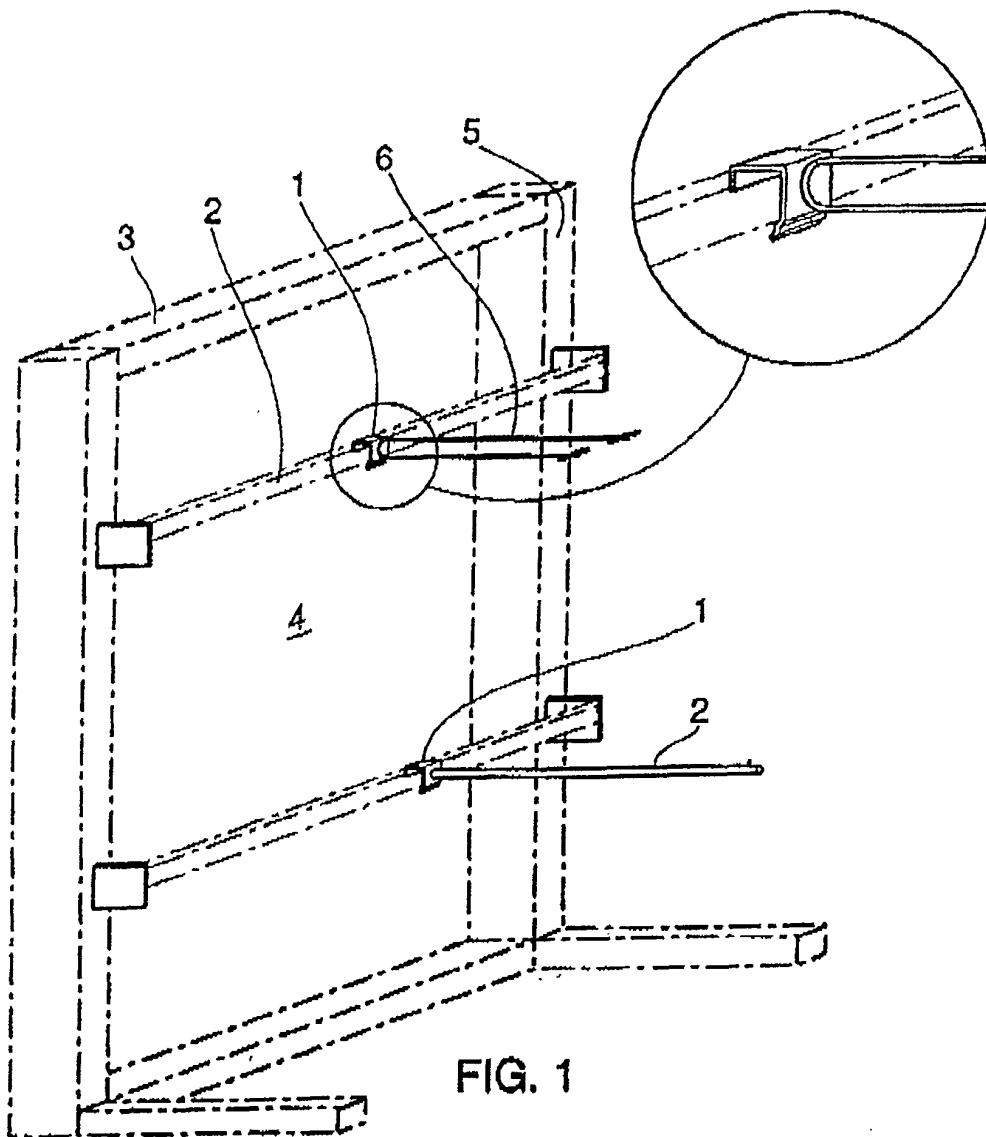
35

40

45

50

55



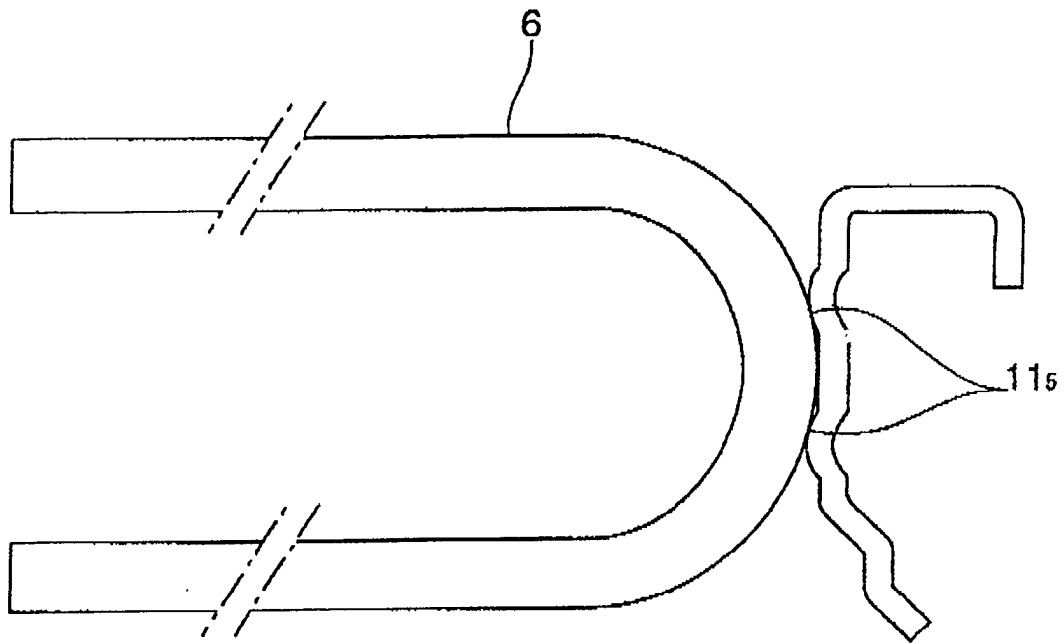


FIG. 3

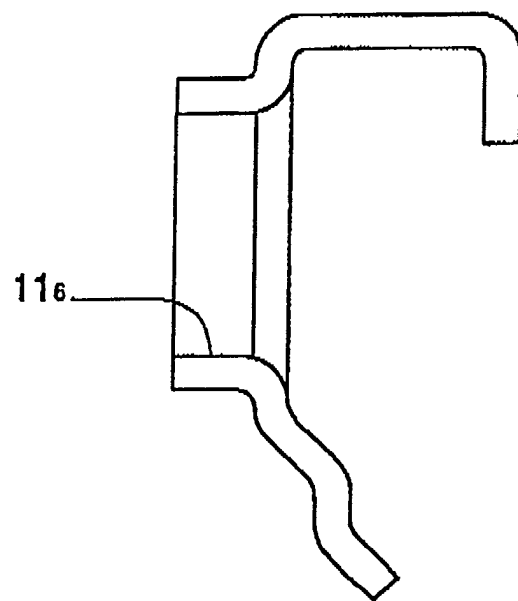


FIG. 4



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 02 29 0311

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                   |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                    | Revendication concernée           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FR 2 308 335 A (DUBOST PIERRE)<br>19 novembre 1976 (1976-11-19)<br>* le document en entier *       | 1,3,5,<br>8-10                    | A47F5/08                                  |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FR 2 753 616 A (SITOUR)<br>27 mars 1998 (1998-03-27)<br>* abrégé; figures *                        | 1,5-9                             |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FR 2 546 986 A (BEAUVAIS JEAN CLAUDE)<br>7 décembre 1984 (1984-12-07)<br>* le document en entier * | 1,5,6                             |                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                    |                                   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                    |                                   | A47F                                      |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                    |                                   |                                           |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                    | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                                 |
| LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                    | 28 mai 2002                       | Pineau, A                                 |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |                                                                                                    |                                   |                                           |

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 0311

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-05-2002

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |   | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) |            | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|---|------------------------|-----------------------------------------|------------|------------------------|
| FR 2308335                                      | A | 19-11-1976             | FR                                      | 2308335 A1 | 19-11-1976             |
| FR 2753616                                      | A | 27-03-1998             | FR                                      | 2753616 A1 | 27-03-1998             |
| FR 2546986                                      | A | 07-12-1984             | FR                                      | 2546986 A1 | 07-12-1984             |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82